REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 30 octobre 2020

N° 2020 - 56

Nombre de membres

Afférents au CM: 15 En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 15

Date de la convocation le 20/10/2020

Date d'affichage le 20/10/2020

Objet de la délibération 2020-56 Décision modificative n° 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

0 5 NOV, 2020

et publication ou notification

du

0 5 NOV. 2020

L'an deux mil vingt et le 30 octobre à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

<u>Présents</u>: Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine,

Excusées: Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur METHON Rodolphe, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications au budget de la commune afin de mandater les dépenses liées à l'étude de faisabilité de la mairie, qui n'avaient pas été prévues au budget :

Il y a lieu d'effectuer les mouvements suivants :

Fonctionnement dépenses

022	- 33 000,00 €	DEPENSES IMPREVUES				
,		VIREMENT A LA SECTION				
023	+ 33 000,00 €	D'INVESTISSEMENT				

Investissement recettes

		Virement	de	la	section	de
021	+ 33 000,00 €	fonctionnement				

Investissement dépenses

2151	- 7 000,00 €	Réseaux de voirie	
0051	- 7 000,00 €	Aménagement du bourg	

21311 + 40 000,00 € Hôtel de ville 0 52 + 40 000,00 € Aménagement du bourg

AR PREFECTURE 043-214302333-20201030-2020_56-DE Regu le 05/11/2020 Après délibération, le conseil municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur JACQUES Cyrille et Madame GIRAUD Corinne, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, le 3 novembre 2020, Au registre sont es signatures pour copie conforme

Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.